



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat  
Marne

## Liste des documents à fournir pour LE TRANSFERT DE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL D'une personne physique

Maj le 20/09/2016

<b>IMPRIME</b>	<b>Formulaire P2</b>
<b>🔊OBSERVATIONS</b>	⇒ Dépôt du dossier par un mandataire : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui (joindre le <b>pouvoir</b> )

### NATURE DU DOSSIER

<b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne</b> <b>Centre de Formalités des Entreprises</b> 68, bd Lundy - B.P. 62746 – 51062 Reims Cedex Tél 03 26 40 64 94 - Fax 03 26 40 21 79 <a href="mailto:cfe@cm-marne.fr">cfe@cm-marne.fr</a>	Du Lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et 13h30 à 17h Le vendredi de 8h30 à 12h  <b>SUR RENDEZ-VOUS</b>
--	--

### DOCUMENTS POUR UN TRANSFERT

#### CREATION :

- Dans un local* : copie du bail commercial ou acte de cession du droit au bail enregistré
- Au domicile* : copie d'un justificatif de domicile d e- de 3 mois au nom de l'exploitant (quittance de loyer, EDF, téléphone fixe, ou dernière taxe foncière ou d'habitation) Si l'exploitant est hébergé, attestation d'hébergement et copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge. **Ces pièces doivent également être produites par le commerçant ambulant dont l'adresse de l'entreprise correspond à l'adresse du domicile**
- Domiciliation* : Copie du contrat de domiciliation dans les locaux d'une entreprise de domiciliation

#### ACHAT :

- acte de cession de fonds enregistré par le service des impôts
- Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- 1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation mentionnant le texte et la date de parution

#### LOCATION GERANCE :

- contrat de location gérance enregistré par le service des impôts si le contrat est à durée indéterminée.
- Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- 1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation mentionnant le texte et la date de parution

Depuis le décret 2012-928 du 31/07/2012 relatif au RCS, applicable au 01/09/12 le kbis de l'ancien siège (si hors ressort) n'a plus à être présenté (sauf si le siège antérieur se trouvait en Alsace)

## TARIF

↳ Pour l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : chèque à l'ordre du Tribunal de Commerce

Transfert dans le même ressort de greffe (sans maintien d'activité au lieu de départ) :

- ❑ création 98,72 €
- ❑ achat/location gérance : 126,24 €

Transfert dans un autre ressort de greffe (sans maintien d'activité au lieu de départ)

- ❑ création/achat/location-gérance : 138,09 €

↳ Pour l'inscription au Répertoire des Métiers : chèque à l'ordre de la Chambre des Métiers

Transfert dans le même département

- ❑ création, achat... : 110 €

Transfert dans un autre département : (coût pour le département d'arrivée)

- ❑ création, achat... : 220 €